

Ligne très haute tension : le débat n'a pas déplacé les foules, L'Avenir de l'Artois, 23 novembre 2011

Ligne très haute tension : le débat n'a pas déplacé les foules

RTE (réseau de transport d'électricité) entreprise de service public qui possède et entretient des lignes entre 63 000 et 400 000 volts projetée de renforcer la ligne électrique très haute tension qui existe entre Lille et Arras. Ce projet est soumis à un débat public. Jeudi 17 novembre, le projet était présenté aux Arrageois mais peu ont fait le déplacement.

Le projet, c'est de renforcer la ligne très haute tension qui existe entre Lille et Gavrelle. Un projet à 95 millions d'euros ! Nécessaire parce que « l'axe est aujourd'hui saturé », a rappelé Gaëtan Desquilbert, directeur de projet à RTE qui travaille sur ce dossier. Le projet a une telle importance que RTE, maître d'ouvrage, a saisi la commission nationale du débat public, qui est en charge d'organiser un débat public. « Il existe peu de débats publics de ce type en France », a rappelé Michel Giacobino, ingénieur des Ponts et chaussées, président de la commission particulière du débat public.

Huit réunions thématiques seront organisées jusqu'au mois de février 2012. Cette phase de consultation de la population sera suivie d'une enquête publique. La société RTE aura trois mois pour dire si elle poursuit son projet et de quelle façon. Le



Peu de questions pour animer ce débat, jeudi soir, salle sud des Bonnettes. Celles posées n'en ont pas moins été très pertinentes.

chantier pourrait commencer les travaux en 2016. Mais en cas d'opposition forte de la part des citoyens, RTE pourrait renoncer à son projet.

Jeudi soir, à la salle sud des Bonnettes, on causait environnement. Mis à part la présence de techniciens et d'élus locaux, le public ne s'est pas déplacé en nombre à cette réunion thématique.

Éviter, réduire, compenser

Quelques exploitants agricoles, particulièrement concernés par le débat, étaient là. Cependant les présents, parfois venus de



Gaëtan Desquilbert, directeur de projet à RTE, a présenté les grandes lignes du dossier.

loin, attendaient des réponses claires sur la place qu'occupera cette ligne de 400 000 volts dans le paysage de leur région et de leur environnement. Les perspectives énergétiques nationales et européennes exposées par les responsables de la RTE ne les ont pas vraiment intéressées.

Pourtant, Élodie Renoult, technicienne de l'environnement de la RTE, redonna un éphémère regain d'intérêt à cette conférence très technique : éviter de sacrifier des

espèces animales et végétales protégées ou rares, réduire les effets sur leurs habitats et sur leurs modes de subsistance. Et si les deux premiers paramètres n'ont pas pu se réaliser, compenser en réintroduisant ces espèces. La société RTE fera appel à des ingénieurs, des naturalistes et des paysagistes. Pour les impacts néfastes sur la santé des champs magnétiques, une autre réunion se déroulera à Courcelles-lès-Lens, le jeudi 1^{er} décembre à 18h30 à la salle des fêtes. Et puis, il y aura un débat de proximité le 5 janvier prochain à Gavrelle, à 18h30.

Myliène RÉVEILLE et Pierre HUGONNAUD

EN CHIFFRES

95 millions d'euros, c'est le coût total de la reconstruction de la ligne THT Arras-Lille. Soit 3 millions d'euros le kilomètre de câble.

29 communes sont concernées par la traversée de la ligne THT.

8 réunions publiques auront lieu jusqu'en février 2012. Elles permettront de savoir si le projet peut être réalisé ou non.

5 membres constituent la commission particulière du débat public.

@ Sur ce sujet, retrouvez le dossier complet dans notre édition du 16 novembre.

À VOTRE AVIS

Que pensez-vous du projet de construction de ligne très haute tension, en général, et du débat de ce soir en particulier ?



Corinne Créquit représente la communauté d'agglomération du Douaisis. Elle demande l'entoufflement des lignes THT ou l'abandon du tracé Est.

« Cette communauté d'agglomération compte 29 communes et de nombreuses zones naturelles sont à préserver, dont la fameuse trame verte et bleue. De plus, la variante Est ne fait pas état des futurs projets de zones d'habitations et des nouveaux parcs éoliens. »

« En ce qui concerne l'entoufflement des lignes, le budget nécessaire est estimé à 450 millions d'euro pour 30 km. Et puis, aucun pays au monde n'a procédé à de tels travaux sur une tension de 400 000 volts », lui ont répondu les responsables de RTE.



Laurent Bertrand est le président de l'association Pour Mieux Vivre Ensemble à Camphin-en-Carembault, située dans le canton de Seclin Sud.

« En ce début de XXI^e siècle, les économies d'énergie

et la protection environnementale sont le fer de lance des politiques. Je me pose la question sur le bien fondé de cette construction de THT. La loi prévoit que cette ligne doit passer 5 mètres au-dessus des toits, et c'est tout. Rien ne les empêche donc de traverser des villages ». Les responsables de la RTE pensent pouvoir éviter le survol des habitations.



Lucile Hautecœur est Arrageoise. Elle assiste à cette réunion thématique car elle se sent concernée par la protection de l'environnement. Mais elle va quitter le débat prématurément.

« Le discours est beaucoup trop technique de la part des responsables de la RTE, j'ai failli m'endormir ! Moi, je suis venue pour connaître l'impact sur la faune et la flore, sur la vallée de la Scarpe et surtout sur notre santé. Je repars déçue car il n'y a pas eu de vraies réponses à mes interrogations. »



François Thuillier habite Simmenecourt. Il aime la nature et la faune sauvage.

« J'ai une ligne THT qui passe près de chez moi.

J'en'ai jamais vu d'oiseaux perchés dessus. Je me fiche pas mal de leurs discours sur la hauteur des pylônes et du nombre de câbles tendus. Moi, je veux que l'on réponde à mes inquiétudes sur la santé. Si c'est mauvais pour les oiseaux, alors pour l'homme ? Et puis il y a les élevages d'animaux domestiques... Des études ont été menées par l'Organisation mondiale de la santé et par le CNRS. Elles n'ont pas les mêmes conclusions que le discours de ce soir. Je demande également que les contrôles sanitaires soient à la charge du constructeur. »